

Essai pilote pour lutter contre le bruit routier la nuit en ville

Tester le 30 km/h de nuit sur deux avenues lausannoises pour favoriser le repos nocturne des riverains

L'assainissement du bruit routier en milieu urbain est un défi majeur pour les collectivités. Afin de réduire l'exposition des riverains aux nuisances sonores durant la nuit, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne vont mener une expérience pilote d'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h sur deux tronçons principaux densément habités à Lausanne. Cet essai s'inscrit dans le cadre d'un projet national et l'analyse des mesures récoltées permettra d'évaluer l'intérêt du 30km/h nocturne comme solution simple et efficace pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants.

En zones urbaines, la stratégie prioritaire en matière de protection contre le bruit dans l'espace public consiste à combattre les nuisances sonores à la source, notamment par l'abaissement de la vitesse. Si les zones à 30 km/h font aujourd'hui partie intégrante du paysage et sont mises en œuvre depuis plusieurs années dans les localités et les quartiers, l'abaissement de la vitesse s'envisage désormais sur les routes principales à fort trafic. De nombreuses initiatives à l'étranger et en Suisse alémanique s'intéressent à la limitation de vitesse à 30km/h la nuit en ville comme mesure simple, efficace et peu coûteuse pour rendre le trafic routier moins bruyant. Les études montrent en effet qu'une réduction de 50 à 30 km/h permet théoriquement une réduction importante des nuisances sonores. En plus des études, la récente jurisprudence du tribunal fédéral reconnaît l'abaissement de la vitesse autorisée sur des routes très fréquentées, y compris cantonales, comme une approche possible d'assainissement du bruit en cas de dépassement des valeurs limites (selon l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit).

Pour améliorer la qualité de vie et le repos nocturne des habitants, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne s'associent à un projet pilote national d'aménagement d'une limitation à 30km/h de nuit sur des axes principaux, sous l'égide de l'Office fédéral des routes (OFROU) et de l'Association suisse des ingénieurs et experts en transports (SVI). A Lausanne, les avenues de Beaulieu et Vinet, qui nécessitent des mesures d'assainissement, ont été choisies comme tronçons « tests » pour analyser l'impact sur le bruit routier d'un abaissement de la vitesse à 30 km/h entre 22h00 et 6h00. La mise en œuvre de cette expérience, menée par la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton et le service des routes et de la mobilité de la Ville de Lausanne est prévue dès ce printemps et jusqu'à l'automne 2017.

Des panneaux de signalisation tout au long des deux tronçons indiqueront la limitation à 30 km/h et des afficheurs de vitesse pédagogiques sensibiliseront les usagers de la route au respect de la limitation. L'analyse des données récoltées avant, pendant et après cette phase de test permettront de quantifier les avantages effectifs de l'abaissement de vitesse sur le niveau sonore émis par la circulation routière. A noter par ailleurs que des



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



Communiqué de presse

aménagements sont actuellement à l'étude par la Ville de Lausanne sur l'avenue de Vinet en vue d'une réalisation en 2018. Leur efficacité en termes de réduction des nuisances sonores sera évaluée à travers une deuxième phase de tests, laquelle permettra d'établir un bilan complet et d'orienter les politiques de mobilité en matière d'assainissement du bruit routier et d'amélioration de la santé publique.

La population sera informée et accompagnée tout au long du processus menant à l'essai. Les associations et groupes d'intérêt concernés seront associés aux réflexions sur les mesures d'accompagnement nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel de cette mesure.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud
Ville de Lausanne, direction des finances et de la mobilité

Lausanne, le 10 février 2017

Renseignements complémentaires:

Etat de Vaud :

Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, 021 316 70 01
Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes, 079 756 52 93

Ville de Lausanne :

Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, 021 315 72 01
Patrick Etournaud, chef du service des routes et de la mobilité, 021 315 54 10